



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0235

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Mulatière - Montanay - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux

objet : Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes-barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, de Sermenaz, du vallon des Torrières, des Grandes Terres et de Yzeron aval - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2014

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claissé, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustau, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneure), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0235**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes-barolles, de Méginand, de la branche nord du V Vert, de Sermenaz, du vallon des Torrières, des Grandes Terres et de Yzeron aval - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) 2030 de l'agglomération lyonnaise a défini son développement autour des 3 réseaux (réseau des transports collectifs, réseau bleu des fleuves et réseau vert des espaces naturels, agricoles et forestiers). En concordance, la Communauté urbaine de Lyon a défini, dans le plan local d'urbanisme (PLU), une trame verte, réseau continu d'espaces naturels et agricoles pas ou peu urbanisés.

L'arrêté préfectoral n° 62335 du 23 décembre 2011, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu, dans son article 4, que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels et des espèces qu'ils abritent.

Dans sa délibération n° 2006-6763 du Conseil du 13 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a précisé son champ d'intervention et a réaffirmé le partenariat avec les Communes ou leurs groupements, et avec le Département du Rhône.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine poursuit avec ses partenaires le développement des "projets nature". Ils ont pour objectif la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

Lorsque les projets nature concernés sont sur la liste des espaces naturels sensibles (ENS) du département du Rhône, le Département participe à hauteur de 40 % du coût des actions prévues en investissement et en fonctionnement et par l'intervention des brigades vertes. Les études préalables de définition des plans de gestion sont prises en charge pour 50 % par la Communauté urbaine et le Département.

Il existe, sur le territoire de la Communauté urbaine, 10 projets nature, auxquels il convient d'ajouter les territoires des Monts d'Or, les îles et îlons du Rhône et le Grand parc nature de Miribel Jonage.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a financé en 2013 un montant de 87 085 € en investissement et de 182 153 € en fonctionnement dans le cadre des attributions de subventions pour les programmes d'actions 2013 des projets nature. En 2014, on retiendra notamment la 1ère année de réalisation du plan de gestion du nouveau projet nature "Yzeron aval".

Il est proposé de participer aux actions prévues pour 2014 dans le cadre de 10 projets nature, sans préjuger des modalités de suivi qui seront données à partir du 1er janvier 2015 à cette politique qui relèvera pleinement de la Métropole de Lyon.

1° - Le projet nature du ruisseau des Echets

Ce projet est conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, créé en 1995 et composé des Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Ensemble, les 3 Communes ont décidé de préserver ce vallon d'une superficie de 294 hectares, d'une

part en le protégeant et en se dotant des outils nécessaires, notamment en donnant leur accord à la création, par le Département, d'une zone de préemption sur la partie classée en ENS, d'autre part en le mettant en valeur par des actions réalisées dans le cadre du projet nature.

Pour 2014, il est prévu des actions d'entretien et de sécurisation du site, des actions d'animation pédagogique, la conception d'une table d'orientation, et un événement autour des 20 ans du projet nature, ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme.

Projet nature du ruisseau des Echets	Coût du projet (en €)	Département du Rhône	Commune de Fontaines Saint Martin	Syndicat inter-communal du vallon du ruisseau des Echets	Communauté urbaine de Lyon
investissement	12 000	4 000	0	2 000	6 000
fonctionnement	27 625	9 490	0	8 004	10 131
autre projet sans financement Communauté urbaine	1 200	0	1 200	0	0
Total	40 825	13 490	1 200	10 004	16 131

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets à hauteur de 6 522 € en crédits d'investissement et 5 931 € en crédits de fonctionnement en 2013, lui permettant de réaliser 33 cycles de 3 animations pédagogiques en direction des écoles, dans le cadre d'un appel à projets.

2° - Le projet nature des ruisseaux de Serres et des Planches

Ce projet est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, créé en 1994 et regroupant les Communes de Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully, pour le maintien de la qualité environnementale des vallons des 2 ruisseaux ainsi que pour l'accueil et la sensibilisation à l'environnement du public.

Pour 2014, il est prévu l'aménagement de sites à vocation pédagogique, ainsi que des actions d'éducation à l'environnement et au monde agricole, des sorties nature, une action de sauvegarde et de suivi des amphibiens et l'édition d'un journal.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- l'aménagement de sites à vocation pédagogique (investissement),
- l'éducation relative à l'environnement et au monde agricole (fonctionnement).

Projet nature des ruisseaux de Serres et des Planches	Coût du projet (en €)	Département du Rhône	Syndicat intercommunal du vallon de Serres et des Planches	Communauté urbaine de Lyon
investissement	5 000	1 600	1 000	2 400
fonctionnement	24 120	9 648	3 600	10 872
Total	29 120	11 248	4 600	13 272

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches à hauteur de 7 525 € en crédits d'investissement et 12 804 € en crédits de fonctionnement en 2013.

En 2013, le projet nature a réalisé 87 demi-journées d'animation pédagogique dans les écoles, au bénéfice de 781 enfants.

3° - Le projet nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet concerne les Communes de Craponne et de Francheville. Il est géré par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Francheville à la Commune de Craponne par période de 3 années. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron, mais également la gestion des landes de Sorderattes et de la prairie de Pont Chabrol (zone humide) ainsi que l'ensemble des espaces naturels des 2 communes.

Pour 2014, il est prévu d'investir dans de nouveaux équipements de signalétique, d'entretenir les sites de Pont Chabrol, des Sorderattes et du fort du Bruissin, de mener des actions d'animation pédagogique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le coût total est estimé à 67 940 €.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :

- en investissement pour 2014 sur la conception d'équipements de signalétique,
- en fonctionnement sur les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Projet nature du vallon de l'Yzeron	Coût du projet (en €)	Département du Rhône	Communes	Communauté urbaine de Lyon
investissement	18 000	6 000	3 000	9 000
fonctionnement	50 000	18 464	13 536	18 000
Total	68 000	24 464	16 536	27 000

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature du vallon de l'Yzeron à hauteur de 7 680 € en crédits d'investissement et 18 000 € en crédits de fonctionnement en 2013.

En 2013, le projet nature a réédité sa plaquette et effectué des travaux de réhabilitation du patrimoine local.

4° - Le projet nature du plateau des Hautes Barolles

Initié en 1998, ce projet porte sur les espaces agricoles et naturels du plateau des Hautes Barolles de la Commune de Saint Genis Laval. Ce plateau n'est inscrit à l'inventaire départemental des ENS que sur une petite portion au nord qui, à ce jour, n'est pas mise en valeur. De ce fait, le Département n'intervient pas dans la mise en œuvre et le financement du projet nature.

Pour 2014, il est prévu de réaliser la requalification des sentiers nature, y compris les bornes directionnelles, l'entretien du plateau et des sentiers, et la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- la requalification des sentiers nature (investissement), sur la base de 60 % du coût HT,
- la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles (fonctionnement).

Projet nature des Hautes Barolles	Coût du projet (en €)	Commune de Saint Genis Laval	Communauté urbaine de Lyon
investissement	18 000	3 000	15 000
fonctionnement	24 875	4 875	20 000
Total	42 875	7 875	35 000

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature du plateau des Hautes Barolles à hauteur de 13 378 € en crédits d'investissement, et 20 000 € en crédits de fonctionnement sur la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles en 2013.

En 2013, le projet nature a, notamment, remis en état une parcelle agricole mise à disposition d'une exploitation agricole.

5° - Le projet nature du plateau de Méginand

Depuis 2007, les Communes de Tassin la Demi Lune, de Saint Genis les Ollières et de Sainte Consorce ont décidé de mettre en valeur et de préserver le plateau de Méginand. Les Communes de Grézieu la Varennes, Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile ainsi que la Communauté de Communes des vallons du Lyonnais se sont associées à ce projet.

L'ensemble des Communes concernées a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage du projet nature intitulé "projet nature du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier", à la Commune de Tassin la Demi Lune. Ce plateau agricole, avec une forte prédominance de l'élevage, présente une richesse et une qualité paysagère remarquable aux portes de la ville.

Pour l'année 2014, pour l'ensemble du projet nature du plateau de Méginand, il est prévu une étude d'interprétation et de mise en valeur du territoire (phase conception et fabrication), le fauchage des zones humides et des animations pédagogiques pour l'ensemble des Communes.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- une étude d'interprétation et de mise en valeur du territoire (phase conception et fabrication),
- des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (fonctionnement).

Projet nature du plateau de Méginand	Coût du projet (en €)	Département du Rhône	Communes	Communauté de Communes des vallons du lyonnais	Communauté urbaine de Lyon
investissement	42 000	14 000	7 000	0	21 000
fonctionnement	51 300	14 533	10 767	14 000	12 000
Total	93 300	28 533	17 767	14 000	33 000

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature du plateau de Méginand à hauteur de 4 380 € en crédits d'investissement et 12 000 € en crédits de fonctionnement en 2013.

En 2013, des arbres têtards ont été entretenus, et l'étude d'interprétation et de mise en valeur du territoire a été initiée, et 423 élèves ont pu bénéficier d'animations nature sur le territoire.

6° - Le projet nature de Sermenaz

L'espace naturel de Sermenaz est l'un des 87 sites inscrits à l'inventaire des ENS du département du Rhône, document de référence pour l'application d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces. Cet espace naturel, propriété de la Communauté urbaine, a été mis à disposition de la Commune de Rillieux la Pape.

Pour l'année 2014, il est ainsi prévu une action de mise en sécurité des arbres, une étude d'interprétation signalétique et des interventions pédagogiques auprès des jeunes publics, qui pourront être conduites sur l'année scolaire 2014-2015.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- une action de mise en sécurité des arbres et une étude d'interprétation signalétique (investissement), sur la base du coût HT,
- des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (fonctionnement).

Projet nature de Sermenaz	Coût du projet (en €)	Département du Rhône	Commune de Rillieux la Pape	Communauté urbaine de Lyon
investissement	36 000	0	6 000	30 000
fonctionnement	24 030	8 000	4 030	12 000
Total	60 030	8 000	10 030	42 000

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature de Sermenaz à hauteur de 4 800 € en crédits d'investissement et à hauteur de 10 800 € en crédits de fonctionnement en 2013.

Le projet nature a, notamment, réalisé un diagnostic forestier avec l'Office national des forêts (ONF).

7° - Projet nature du vallon des Torrières

Situé sur les Communes de Genay, Montanay et Neuville sur Saône, le vallon des Torrières est inscrit à l'inventaire des ENS du département du Rhône. Il est également identifié comme un site d'intérêt écologique par la Communauté urbaine.

Cet espace abrite des espèces patrimoniales comme le grand-duc, le guêpier d'Europe, le petit et le grand Murin (chauve-souris), le Lucane cerf-volant, le triton alpestre, la truite Fario, etc. En ce qui concerne les milieux naturels, les habitats rencontrés sont assez communs, malgré la présence de quelques habitats relictuels comme la forêt alluviale d'aulnes et de frênes très réduite le long du ruisseau. Ce site est également un corridor écologique permettant des déplacements de chevreuils en direction des plateaux au nord et au sud, les déplacements vers l'est étant limités par la ligne TGV.

Les 3 Communes ont décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet nature à la Commune de Neuville sur Saône.

Pour 2014, il est prévu des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et l'entretien de sites naturels.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (fonctionnement).

Projet nature du vallon des Torrières	Coût du projet (en €)	Département du Rhône	Communes	Communauté urbaine de Lyon
investissement	0	0	0	0
fonctionnement	21 030	8 412	0	12 618
autres projets sans financement Communauté urbaine	11 131	3 492	7 639	0
Total	32 161	11 904	7 639	12 618

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature des Torrières à hauteur de 9 000 € en crédits de d'investissement et à hauteur de 12 618 € en crédits de fonctionnement en 2013.

Le projet nature a, notamment, réalisé une étude concernant la réfection du chemin des mares.

8° - Projet nature du plateau des Grandes Terres

Les objectifs poursuivis par le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres sont les suivants :

- assurer la pérennité d'un espace agricole et naturel en maintenant la qualité des espaces naturels et agricoles du plateau et en préservant et favorisant la biodiversité,
- valoriser le paysage en veillant à l'intégration paysagère des aménagements et en mettant en valeur une identité atypique,
- améliorer l'accessibilité du site en aménageant les portes d'entrées du plateau des Grandes Terres, en favorisant l'accès en modes doux et en favorisant l'accès à tous les publics,
- sensibiliser et communiquer en éduquant à l'environnement, en interprétant les patrimoines, en concertant avec les acteurs locaux et les partenaires et en communiquant auprès du public,
- ouvrir le projet en favorisant le dialogue avec de nouveaux acteurs et partenaires et en s'inscrivant dans une démarche de cohérence territoriale sur le long terme.

Les actions 2014 soutenues par la Communauté urbaine portent :

- en investissement, sur des actions de confortement du réseau de haies champêtres, le renforcement du corridor écologique et la plantation de mûriers ;

- en fonctionnement, sur des actions de gestion et d'entretien des équipements, d'observation de la faune sauvage, de la mise en place de terres fleuries, de l'évènementiel, de l'exploitation de 10 ruches, des actions de médiation et d'information et des actions d'animations pédagogiques.

Projet nature des Grandes Terres	Coût du projet (en €)	Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres	Communauté urbaine de Lyon
investissement	32 250	6 250	26 000
fonctionnement	108 267	34 267	74 000
Total	140 517	40 517	100 000

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres à hauteur de 26 000 € en crédits d'investissement et de 74 000 € en crédits de fonctionnement en 2013.

En 2013, des missions de surveillance effectuées par l'ONF pendant une douzaine de jours ont permis de comptabiliser plus d'un millier de personnes, soit près de 30 000 personnes par an.

Des animations pédagogiques ont été réalisées dans les écoles, au bénéfice des enfants.

9° - Le projet nature de la branche nord du V Vert

Ce projet concerne l'espace naturel et agricole situé entre les Communes de Chassieu et de Décines Charpieu. En 2007, un diagnostic écologique de ce site a montré la présence d'espèces patrimoniales, et un plan de gestion a été défini pour entretenir les espaces naturels de cet espace agricole, en cohérence avec les différents projets urbains existant à proximité. Pour la mise en œuvre de ce plan de gestion, la Commune de Chassieu a délégué à la Commune de Décines Charpieu la maîtrise d'ouvrage pour ce projet pour une période de 3 années.

Pour 2014, il est prévu de réaliser des animations scolaires dans les écoles de Décines Charpieu et Chassieu en lien avec le territoire dont le coût total est estimé à 20 000 € TTC.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (fonctionnement).

Projet nature du V Vert	Coût du projet (en €)	Département du Rhône	Communes	Communauté urbaine de Lyon
investissement	0	0	0	0
fonctionnement	20 000	8 000	0	12 000
Total	20 000	8 000	0	12 000

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu le projet nature de la branche nord du V Vert à hauteur de 7 800 € en crédits d'investissement et de 12 000 € en crédits de fonctionnement en 2013.

10° - Le projet nature de Yzeron aval

Ce projet concerne l'ENS de la Ceinture Verte de Sainte Foy lès Lyon, situé sur les Communes de la Mulatière, Oullins et Sainte Foy lès Lyon.

En 2012, un diagnostic écologique de ce site a montré la présence d'espèces patrimoniales et un plan de gestion a été défini pour entretenir les espaces naturels de cet espace agricole, en cohérence avec les différents projets urbains existant à proximité. Pour la mise en œuvre de ce plan de gestion, les Communes de la Mulatière et Oullins ont délégué à la Commune de Sainte Foy lès Lyon la maîtrise d'ouvrage pour ce projet pour une période de 3 années.

Pour 2014, il est prévu de réaliser une mission foncière, un plan de gestion forestier, une mise en sécurité des cheminements publics et des animations scolaires dans les écoles du territoire dont le coût total est estimé à 112 000 € TTC.

Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent sur :

- une mission foncière, un plan de gestion forestier, une mise en sécurité des cheminements publics (investissement),
- des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (fonctionnement).

Projet nature de Yzeron aval	Coût du projet (en €)	Département du Rhône	Communes	Communauté urbaine de Lyon
investissement	72 000	24 000	12 000	36 000
fonctionnement	40 000	16 000	12 000	12 000
Total	112 000	40 000	24 000	48 000

Il s'agit de la première année de réalisation d'actions du plan de gestion du projet nature de Yzeron aval ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve, dans le cadre des projets nature :

a) - l'attribution de subventions pour la réalisation des programmes d'actions 2014, pour un montant total de 339 021 €, composé de 145 400 € de crédits d'investissement et de 193 621 € de crédits de fonctionnement répartis de la façon suivante :

Bénéficiaires	Subvention d'investissement	Subvention de fonctionnement	Total
Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets : projet nature des Echets	6 000	10 131	16 131
Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches : projet nature de Serres et des Planches	2 400	10 872	13 272
Commune de Craponne : projet nature du vallon de l'Yzeron	9 000	18 000	27 000
Commune de Saint Genis Laval : projet nature des Hautes Barolles	15 000	20 000	35 000
Commune de Tassin la Demi-Lune : projet nature du plateau de Méginand	21 000	12 000	33 000
Commune de Rillieux la Pape : projet nature de Sermenaz	30 000	12 000	42 000
Commune de Neuville sur Saône : projet nature du vallon des Torrières	0	12 618	12 618
Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres	26 000	74 000	100 000
Commune de Décines Charpieu : projet nature branche nord du V Vert	0	12 000	12 000
Commune de Sainte Foy lès Lyon : projet nature de Yzeron aval	36 000	12 000	48 000
Total	145 400	193 621	339 021

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres, la commune de Francheville, la Commune de Saint Genis Laval, la Commune de Tassin la Demi Lune, la Commune de Neuville sur Saône, la Commune de Décines Charpieu, la Commune de Rillieux la Pape et la Commune de Sainte Foy lès Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 avril 2013 sur l'opération n° 0P27O2512 pour un montant de 371 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer, soit 145 400 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 2041412 et 2041512 - fonction 830.

5° - Les dépenses en fonctionnement, pour un montant de 193 621 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2014 - comptes 657341 et 657351 - fonction 830 - opération n° 0P27O2513.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.